Zeitschrift: Der Heilmasseur-Physiopraktiker : Zeitschrift des Schweizerischen

Verbandes staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten und

Physiopraktiker = Le praticien en massophysiothérapie : bulletin de la

Fédération suisse des praticiens en massophysiothérapie

Herausgeber: Schweizerischer Verband staatlich geprüfter Masseure, Heilgymnasten

und Physiopraktiker

Band: - (1948)

Heft: 98

Rubrik: Verbandsmitteilungen

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN ROMAND

Rédaction: Mme E. Décosterd, Longemalle 12, Genève

Communications du Comité central

Le 11 janvier 1948, le Comité Central a tenu une assemblée avec les Présidents de section. Les différentes questions de l'ordre du jour de l'assemblée des délégués ont été examinées et tous renseignements et directives ont été donnés aux Présidents à l'intention de leur section.

Cette année, l'assemblée des délégués aura lieu à Berne, nous y invitons cordialement en plus des délégués, les membres qui s'intéressent aux destinées de la Fédération. Voir l'ordre du jour ci-après:

A l'unanimité, le Comité Central et les Présidents de section ont accepté le projet de contrat pour un tarif avec l'assurance militaire fédérale et donné pleins pouvoirs pour la signature du dit contrat.

Le contrat imprimé sera envoyé à tous les membres.

Le comité recommande aux sections de faire un effort pour trouver une publicité permettant aux Nouvelles de la Fédération de vivre et de se développer.

Des numéros supplémentaires et des schémas de tarif d'annonces sont à la disposition des membres à l'administration du journal à Thalwil

Chaque membre qui procurera une annonce recevra une remise de 20 %. Il va de soi que c'est un devoir pour chacun de favoriser par ses achats les maisons qui soutiennent notre organe professionnel.

Le Comité de la Fédération des masseurs hollandais nous a fait parvenir son dernier manuel d'enseignement "Krankheitsgeschichte für den Masseur-Heilgymnasten", ainsi qu'un fascicule imprimé de toutes les conférences et démonstrations du congrès du printemps "Wevoby". Nous remercions cordialement nos collègues hollandais pour cette charmante attention.

Un collègue de la Carantie (Autriche) demande des renseignements sur l'organisation de notre Fédération afin de s'en inspirer pour les professionnels de cette région. C'est avec plaisif que nous répondons à ce voeu et nous souhaitons à Monsieur Pierre Steiner de Villach un succès complet en nous réjouissant d'avoir bientôt de bonnes nouvelles de ce groupe actif d'un sympathique pays voisin.

Communications de la commission d'études et de formation professionelle

Nous avons encore le plaisir d'informer nos membres que sur la proposition des autorités sanitaires du canton de Zurich et en collaboration avec l'association des Praticiens en massophysiothérapie, commencera le 4 octobre 1948 à l'Institut de Physiothérapie à Zurich un cours de formation professionnelle pour masseurs, gymnastes médicaux et praticiens en physiothérapie.

Durée de l'enseignement: Deux ans plus six mois à une année de volontariat. Limite d'âge 19 à 30 ans. Prix du cours frs. 1600.—.

Dernier délai d'inscription: 31 mars 1948.

Les conditions et programme du cours peuvent être obtenus au secrétariat de la Fédération à Thalwil. Si vous connaissez quelqu'un que cela puissé éventuellement intéresser, veuillez le rendre at tentif à cette possibilité de formation profes sionnelle.

La direction de l'Institut et des cours feratout son possible pour rendre cet enseignement étendu et intéressant à tel point que nous serions presque tentés de jalouser les richesses de formation offertes à ces jeunes gens dans un institut universitaire nouvellement aménagé.

Aux membres: des désirs, propositions, suggestions et même des critiques pour la réorganisation professionnelle seront reçus avec plaisir par le président, aux soins de la commission.

Assemblée des délégués

Dimanche 14 mars 1948; ouverture 9 h 30, Hôtel » Bürgerhaus « Berne

Ordre du jour:

Bienvenue par le Président Central.

Appel et nomination des scrutateurs et rédacteurs du Procès Verbal.

Lecture des Procès-Verbaux de la dernière Assemblée, a été mis en circulation (pas en français, réd.).

Admission du groupe masseurs Neuchâtel-Fribourg, comme section de la Fédération suisse.

Rapports:

Rapport annuel

- du Trésorier
- du bureau de Placement
- de la rédaction allemande
- de la rédaction française
- de la commission d'études et de formation professionnelles.

Elections:

Comité central Rédaction

Bureau de placement Vérificateur des comptes Commissions diverses.

Confirmation

des décisions prises par le comité central et les Présidents de section concernant l'augmentation de 10 % du tarif Suval.

Conclusion du tarif avec l'assurance militaire fédérale.

Nouvelles de l'association.

Proposition de reconsidération concernant notre démission de la Fédération suisse des arts et métiers.

Fixation de la cotisation:

Proposition en vue d'une réduction de cotisation pour la section du Tessin.

Propositions des sections.

Divers:

Congrès 1948

Propositions individuelles.

Résumé de quelques conférences

Les sources thermales de Loèche

par le

Docteur Zenn Ruffinen

complétée par quelques "Notes sur l'origine des sources" par Chs. Girardet.

Le sous sol de la région de Loèche est formé, en profondeur, sous la rive gauche de la Dala, par un massif de granit et de schistes cristallins, recouverts d'une nappe de trias, elle même recouverte de nappes de lias qui forment en grande parcie les sommets du Torrenthorn au Ferdenrothorn. La chaîne de la rive droite de la Dala est formée en grande partie de calcaires juras-

Le tracé de la vallée de la Dala semble être le résultat de l'arrêt des dernières nappes de recouvrement venues déferler sur le massif gra-

Les géologues pensent que les granits datent de la période primaire et sont chargés de tous

les éléments minéraux qui ont constitué la première couche de l'écorce terrestre.

Le trias, le lias, puis le jurassique sont déjà de la période secondaire à laquelle on attribue un âge minimum de 500 millions d'années.

Quant à l'origine des eaux de Loèche, on avait d'abord admis deux hypothèses:

- 1. Oue les sources avaient une origine volcanique directe.
- 2. Que les eaux de surface s'infiltrant dans le sol rencontraient des bancs de sels minéraux dans lesquels elles produisaient des réactions exothérmiques, causes du réchauffement de l'eau. Les constatations faites au sujet de la température des roches dans les grands tunnels et les progrès de la géologie ont fait abandonner cette hypothèse.

Aujourd'hui, les géologues sont d'accord sur deux points:

1. La température des eaux de Loèche est due, au réchauffement par contact avec les roches